

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

**MAIRIE DE CEVINS**

**☎ 04.79.38.20.28**

**Fax 04.79.38.26.59**



# AVIS



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 29 Mars 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 12

Votants : 14

### Absents :

Aucun.

### Excusés :

Monsieur Jean MARQUES donnant pouvoir de vote à Monsieur Karim AMELLAL,

Monsieur Jean-Pierre PIVIER donnant pouvoir de vote à Madame Nadine POINTET.

### Secrétaire de séance :

Madame Nadine POINTET

**Compte rendu rédigé par Monsieur Karim AMELLAL et approuvé par Monsieur Bernard PIVIER et Madame Nadine POINTET.**

Le Conseil Municipal approuve à 8 votes pour et 6 votes contre (A. COMBAZ, S. DELTOUR, M.-C. DORIDANT, D. FORNEROT, F. KALIAKOUDAS, N. PAILLARDIN), les délibérations et le compte-rendu de la séance précédente, et désigne à l'unanimité Mme N. POINTET en tant que secrétaire de séance.

En début de séance, interviennent Mmes Chantal MARTIN (présidente du S.I.B.T.A.S.) et Sylviane CHEMELLE (DGS à la Co.RAL), puis MM. Alain GACHET (en charge des finances à la Co.RAL) et Yves PERRIER (vice-président du S.I.B.T.A.S.), sur :

- la nouvelle administration (soutien de la Co.RAL) et les efforts de réduction des frais de gestion de ce syndicat intercommunal ;
- la mise en place d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) en Basse-Tarentaise ;
- les activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

## **DELIBERATIONS :**

### **- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) : convention commune de CEVINS / S.I.B.T.A.S. :**

A la fin des échanges avec les intervenants extérieurs, le Conseil Municipal se prononce sur le RAM et refuse de signer la convention avec le S.I.B.T.A.S. à 6 votes contre (A. COMBAZ, D. FORNEROT, F. KALIAKOUDAS, N. PAILLARDIN, J.-P. PIVIER, N. POINTET), à 4 votes d'abstention (S. DELTOUR, M.-C. DORIDANT, T. LEBRUN, A. LOMBARDO), et 4 votes pour (K. AMELLAL, J. MARQUES, B. PIVIER, S. PIVIER).

### **- Réforme des rythmes scolaires / activités périscolaires :**

Concernant le pré-projet d'organisation du temps scolaire, à envoyer pour le 8 avril 2013 à l'Inspection de l'Education Nationale (IEN), le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable, à l'unanimité, sur la proposition suivante du Conseil d'Ecole :

	<b>MATIN</b>	<b>APRES MIDI</b>	<i>HEURES</i>
<b>Lundi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Mardi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Mercredi</b>	8h30-11h30		3h
<b>Jeudi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15
<b>Vendredi</b>	8h30-11h30	13h15-15h30	5h15

Avec l'activité périscolaire de 15h30 à 16h30.

- propose, à l'unanimité, d'élargir l'éventail des possibilités pour assurer ces activités périscolaires : mise à disposition des enseignants, des associations locales, du personnel communal, des bénévoles/encadrants possédant la formation et les compétences d'encadrement requises tel que le BAFA, la Bibliothèque de Cevins, et le SIBTAS,

- propose, à l'unanimité, de reporter à plus tard la décision de faire participer ou non les familles au coût financier de ces activités périscolaires, en fonction de leur nature, puisque la commune appliquera la réforme seulement à partir de la rentrée 2014-2015,

### **- Ecole / projet « éco-école » :**

Sur le souhait des enseignants d'inscrire l'Ecole de Cevins dans le programme label « éco-école », le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité l'adhésion à ce dispositif.

### **- Point sur les travaux en cours :**

M. Bernard PIVIER fait un point sur les travaux de la salle des fêtes (réception le 9/04/2013), ceux à venir du parking de Luy de Four, du curage de la plage de dépôt, et de la rénovation du deuxième appartement du Bâtiment de l'Ancienne Fruitière.

- Travaux de réhabilitation de murs dans le vignoble : demande de subvention :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au Conseil Général pour la réalisation de ces travaux.

- Convention de stage cantine/garderie scolaire :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention à passer avec la Maison Familiale de l'Arclosan pour un stage de 6 semaines d'une lycéenne inscrite en 4<sup>ème</sup> technologique.

- Portage de repas à domicile : convention commune de Cevins / CCAS de La Bâthie :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention à passer avec le CCAS de La Bâthie pour une durée de trois ans.

- Occupation du domaine public routier départemental : convention commune de CEVINS / Conseil Général :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention à passer avec le Conseil Général valant autorisation d'occupation du domaine public, et portant sur les travaux à réaliser sur la RD 66A sous maîtrise d'ouvrage communale, consistant à créer un plateau dénivelé à la sortie du futur Lotissement Le Colombier.

- Actualisation du Schéma Général d'Assainissement : convention d'échange de données Syndicat ARLYSERE / Société SCERCL :

Le Conseil Municipal approuve à 13 voix pour et 1 voix contre (S. PIVIER) les termes de la convention et autorise le Maire à signer la convention à passer entre le Syndicat ARLYSERE et la société SCERCL pour que cette dernière puisse mener à bien sa mission d'actualisation du Schéma Général d'Assainissement. Les données communiquées sont les suivantes : plan cadastral et matrice.

- Gestion du personnel :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe, suite à l'évolution de grade d'un des employés communaux (précédemment Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe).

Sur le projet de suppression d'un emploi d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (23h30), et de création d'un emploi d'Adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'avis favorable du comité technique du Centre de gestion, et approuve sa mise en application.

- Modification de la représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire Co.RAL :

L'article L.5211-6-1 du CGCT issu de la loi du 16 décembre 2010, modifié par la loi Richard du 31 décembre 2012 redéfinit le nombre de sièges et les modalités de répartition de ces sièges entre les communes membres. Elle impose la modification de la composition des Conseils Communautaires, devant être effective pour le renouvellement des prochains conseils municipaux en 2014. Lors de sa séance du 14 mars 2013, le Conseil Communautaire a proposé aux communes membres de se prononcer sur la nouvelle répartition présentée. Pour la commune de Cevins, le nombre de délégués titulaires restera inchangé (c'est-à-dire 2).

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à 11 votes pour et 3 votes d'abstention (F. KALIAKOUDAS, B. PIVIER, S. PIVIER) sur la nouvelle répartition du Conseil Communautaire Co.RAL.

**- Prorogation de permission de voirie sur la commune en faveur du réseau France Télécom :**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de l'arrêté portant sur la permission de voirie en faveur de l'opérateur France Télécom et autorise le Maire à signer l'arrêté, établi pour une durée de 15 ans jusqu'au 18 mars 2028.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil Municipal est d'accord à 13 votes pour et 1 vote d'abstention (F. KALIAKOUDAS) pour faire payer la société d'exploitation des transports PETER (69), suite à une intervention des services techniques communaux pour débloquer un de leur camion qui s'est embourbé sur une pelouse dans la zone d'activité de Rubellin et qui entravait la circulation de la voirie communale. Le coût de l'intervention a été évalué à 250 €uros.

- Le Maire informe le Conseil Municipal d'une réunion, qui s'est déroulée à la sous-préfecture le mercredi 27 mars 2013, portant sur l'état d'avancement du projet de classement du versant tarin du Grand Mont.

- Le Maire informe le Conseil Municipal du résultat des prospections chiroptères (chauve-souris) du 28 juillet 2012, conduites par M. Olivier SOUSBIE sur notre commune, dans le cadre de la préparation de l'Atlas Régional des Chauves-Souris de Rhône-Alpes (sortie fin 2013). Ces prospections font apparaître sur notre commune à l'Eglise la présence de guano frais (excréments) de Murin de grande taille (Grand Murin et/ou Petit Murin).

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la projection du film « Hommes d'altitudes » réalisé par M. Noël BILLET et portant sur l'histoire des Ardoisières de Cevins et La Bâthie, le samedi 20 Avril 2013 à 18h30 à la salle des fêtes de Cevins. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

- Le Maire informe le Conseil Municipal du planning départemental des comptages nocturnes de cervidés. En Basse-Tarentaise, les dates pour les communes de Naves, Aigueblanche, Hautecour et Cevins sont les suivantes : 20 et 22 mars, 27 et 29 mars, 03 et 05 avril, 10 et 12 avril.

- Le Maire annonce au Conseil Municipal les montants des deux devis reçus pour la création et l'impression du Bulletin Municipal 2013 (5715 €uros HT pour la société TURIA, et 3480 €uros HT pour la société PAMPLEMOUSSE), et annonce retenir la proposition de la société CHROMA3D inférieure pour les mêmes caractéristiques (1750 €uros HT).

- Le Maire informe le Conseil Municipal du refus de deux demandes de dérogation scolaire provenant de familles habitant la commune pour la rentrée 2013/2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

CEVINS le 3 Avril 2013.

**Le Maire,**

Karim AMELLAL